

Fardéant Jean de Veste, Notaire résidant à Bruges
en présence de Charles Boels, Charpentier, Emile
Van Compernelle, ébéniste, Edgard Verboest, maître
forgeron, et Jean Van Beerdyngheles, pensionné de
l'Etat tous les quatre demeurant à Bruges, témoins
à ce requis et soussignés

à Comperu

Le révérend Monsieur Raphaël Emile Camille
Marie Corneille Gheury, Directeur des Sœurs Dominicaines,
demeurant à Bruges, rue de la Barrière numéro 5
Lequel après avoir requis de recevoir son testament,
nous l'a dicté à nous notaire, comme suit en présence
des quatre témoins ci-dessus nommés.

J'annule et révoque tous testaments et autres dispo-
sitions de dernière volonté que j'ai pu faire avant ce jour
Je veux être enterré avec un service de première classe
et une distribution de pain aux pauvres de ma paroisse
Je veux et ordonne qu'immédiatement après mon décès
il soit célébré pour le repos de mon âme quinze messes
cattoliques à trois francs l'intention.

Je veux aussi que l'on fasse célébrer aussitôt et si
possible dès le lendemain de mon décès les trente messes
consécutives, dites grégoriennes à quatre francs l'intention
et ce deux fois simultanément.

Je donne et lègue la part de propriété que je possède
avec tous les meubles y compris dans l'immeuble sis
à Bruges, rue St. Claire et servant à l'usage de Congrégation
Patronage, à Monsieur l'abbé Victor Vollet, actuellement
vicar de l'Eglise St. Gilles à Bruges, ou au cas où il me
serait précédé à Monsieur l'abbé Joseph Strubbe, Professeur

au Collège Episcopal à Ostende.

Je lègue au susdit Monsieur Victor Vollet, ou en cas de son décès au surnommé Monsieur Joseph Strubbe, ma maison sise à Bruges, rue de la Chapelle, marquée numéro 22

Je donne et lègue à Mademoiselle Léonie Hoste, native de Stalville et religieuse Dominicaine à Bruges, une somme de six mille francs.

Je donne et lègue à ma propriété sise à Allebrouche à Monsieur l'abbé André Lebbe, Professeur au Collège Saint Léon à Bruges.

et à ma maison sise à Bruges, rue de la Barrière marquée numéro 5 à Monsieur l'abbé Edouard Janssens, Professeur au Petit Séminaire à Roulers.

Je donne et lègue à Monseigneur Koersebaert Evêque de Oklahoma (Etats Unis de l'Amérique) et à Monseigneur Aloïse Benziger Evêque de Quilon à chacun d'eux une somme de six mille francs.

Je donne et lègue à l'abbé C. De Blonde, Cure Doyen à Hondseboot (France Nord) la somme de six mille francs.

Je donne et lègue à ma servante Eugénie Blomme, si elle est encore à mon service au jour de mon décès une rente viagère de sept cent trente francs qui lui sera payable par trimestre et par anticipation

Pour assurer le paiement de cette rente je veux que mon légataire universel donne une garantie jusqu'à concurrence de vingt et un mille francs.

Je veux que tous les legs particuliers ci-dessus soient délivrés quittes et libres de tous droits de succession et frais.

à la charge de tout ce qui précède, je nomme et institue pour mon légataire universel, Monsieur l'abbé Camille

Delaere, Curé de l'Eglise St Pierre à Ypres et demeurant
en la dite ville pour jouir et disposer de ma succession comme
de chose lui appartenant en toute propriété et jouissance
à compter du jour de mon décès

Et pour le cas ou Monsieur Camille Delaere viendrait
à décéder avant moi, j'institue alors en son lieu et place
et à la charge des legs et stipulations ci-dessus, pour mon
légataire universel Monsieur l'abbé Stanislas Van Houtbyne,
Directeur de l'Orphelinat Anglais à Bruges, et y demeurant,
pour jouir et disposer également de ma succession en toute
propriété et jouissance à compter du jour de mon décès.

Ce testament a été écrit en entier par nous notaire
tel qu'il nous a été dicté par le testateur. Ensuite nous
avons fait lecture au testateur qui nous a déclaré qu'il
contient bien ses volontés et qu'il y persévère. Le tout
en la présence permanente des quatre témoins.

Dont acte, fait et passé à Bruges, en l'étude du
notaire soussigné

L'an mil neuf cent quatorze, le lundi onze Mai à midi.
Et le testateur et les quatre témoins ont signé avec nous
notaire, après avoir entendu lecture entière que nous avons
donnée au testateur de tout ce que dessus.

Le tout en la présence permanente des quatre témoins.

(Signé) M. Ghery, Dir. Ch. Boels. E. Van Campenolle
E. Verboest, Van Heerswynghels. J. De Vettele, Not.